

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Demande de participation à un référendum
Second projet de résolution PPCMOI no 451-01-2022

Aux personnes intéressées par le second projet de résolution concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé entre le chemin de Chambly et la rue de l'École dans la zone C-238 – Lots 5 830 017, 5 830 020 à 5 830 031, 5 830 033 à 5 830 049, 6 048 717, 6 492 257 à 6 492 260 (lots projetés) et 6 492 411 (lot projeté) du cadastre du Québec, secteur dit « Les Jardins d'Isaïe », remplaçant la résolution PPCMOI 451-02-2017, et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, à l'égard du second projet de résolution PPCMOI no 451-01-2022 adopté le 7 septembre 2022.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation, le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2022, le second projet de résolution PPCMOI no 451-01-2022.
2. Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës, afin que le projet de résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les articles du second projet de résolution PPCMOI no 451-01-2022 concernent uniquement une partie de la zone C-238, telle qu'illustrée ci-dessous.



Le second projet de résolution de PPCMOI no 451-01-2022 a pour objet de permettre la construction d'immeubles résidentiels et d'une garderie dérogeant aux usages et normes prescrites pour la zone concernée. Ce projet remplace la résolution 451-02-2017, mais plus précisément révisé principalement les dispositions relatives à la dernière phase du projet qui comprendrait deux nouveaux immeubles résidentiels ainsi qu'une garderie.

3. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
 - Être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 20 septembre 2022 à 16 h 30;
 - Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins douze (12) personnes ou dans le cas contraire par la majorité d'entre elles.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'adresse greffe@villedecarignan.org durant les heures régulières de bureau.
5. Toutes les dispositions du second projet de résolution PPCMOI no 451-01-2022 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6. Le second projet de résolution PPCMOI no 451-01-2022 ainsi que la description des zones concernées peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville, www.carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 12 septembre 2022

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 12 septembre 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 12 septembre 2022.

Donné à Carignan, ce 12 septembre 2022

Ève Poulin, avocate
Greffière